



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED CC.13/9



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

18 août 2017

Français

Original: Anglais

13^{ème} réunion du Comité de conformité de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Athènes, Grèce, 26 au 27 septembre 2017

Point 6 de l'ordre du jour: Projet de lignes directrices pour l'évaluation préliminaire des rapports présentés en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone et les articles de ses Protocoles

Résultats du test du projet de lignes directrices pour l'évaluation préliminaire des rapports en vue de déterminer les cas avérés ou éventuels de non-conformité

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Note du Secrétariat

Introduction

1. Lors de sa 12^e réunion à Athènes en Grèce, du 24 au 25 janvier 2017, le Comité de conformité a examiné le projet de lignes directrices pour l'évaluation des rapports afin de recenser les cas avérés ou éventuels de non-conformité, tels qu'ils sont présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED CC.12/7.
2. Cela a déclenché une discussion sur l'opportunité du test du projet de lignes directrices eu égard aux rapports nationaux d'exécution soumis par les Parties contractantes, afin de vérifier, d'une part, si et dans quelle mesure les critères proposés tiennent compte des aspects les plus pertinents de la conformité et, d'autre part, à quel point ils attribuent des pondérations différentes aux questions des rapports nationaux de mise en œuvre. Le seul but de cet exercice est de tester le projet de lignes directrices ; il ne s'agit pas de la vérification de la conformité en soi.
3. Dans cette perspective, le Comité est convenu de mener un test pilote du projet de lignes directrices contre trois rapports nationaux de mise en œuvre, soumis à la 13^e réunion du Comité de conformité. Des dispositions ont été prises pour le faire, avec la création des trois groupes suivants constitués des membres et des membres suppléants présents à la réunion : groupe A (Selma Cengic, Joseph Edward Zaki, Aysin Turpanci and Milena Batatovic), groupe B (Orr Karassin, José Juste-Ruiz and Nicos Georgiades) et groupe C (Samira Hamidi and Bernard Brillet).
4. Pour poursuivre cette tâche, chaque groupe a reçu un rapport national de mise en œuvre de la période 2014 - 2015 comme suit : (1) groupe A : rapport national de mise en œuvre d'Israël, (2) groupe B : rapport national de mise en œuvre du Monténégro et (3) groupe C : rapport national de mise en œuvre du Maroc, accompagné d'une courte orientation du Secrétariat pour faciliter l'exercice de test réalisé en intersession.
5. Les tests reçus sont présentés dans les documents UNEP(DEPI)/MED CC.13/Inf.5 et UNEP(DEPI)/MED CC.13/Inf.5/Add.1, pour faciliter la consultation. Les résultats de cet exercice de test sont présentés sous forme de tableau en pièce jointe.

Action requise

6. Le Comité de conformité est invité à examiner les résultats du test pilote du projet de lignes directrices pour l'évaluation préliminaire des rapports afin de recenser les cas avérés ou éventuels de non-conformité et d'élaborer les recommandations pertinentes à la CdP 20.

ISRAËL			
Statut de conformité selon le projet de lignes directrices			
Instrument	Test 01	Test 02	Test 03
Convention de Barcelone	Oui	À la suite des lignes directrices, en raison de deux incertitudes, la partie est conforme avec un niveau allant de Satisfaisant à Élevé	Partie en conformité avec la Convention de Barcelone
Protocole "immersions"	?	Selon la ligne directrice, le niveau de conformité de la Partie est Bien. Question : Cette conclusion est-elle correcte par rapport au statut de Ratification ?	Partie en conformité avec le Protocole "immersions".
Protocole « situations critiques »	Non	Selon la ligne directrice, le niveau de conformité va de Bien à Élevé.	Partie en conformité avec le Protocole « situations critiques ».
Protocole « tellurique »	Non	Selon les directives, le parti est en conformité - niveau satisfaisant.	Partie en conformité avec le Protocole « tellurique »
Protocole ASP/DB	Non	Étant donné que le Protocole n'est pas ratifié et que la ratification est déclarée « au stade précoce », la Partie n'est pas conforme. Cependant, la Partie a fourni des réponses et la majorité des mesures sont mises en œuvre, de sorte qu'il est n'est pas aisé de trouver une conclusion eu égard aux lignes directrices.	Partie non conforme au protocole ASP
Protocole « offshore »	Non	Non conforme	Partie non conforme au protocole offshore.
Protocole HW	No	Non conforme	Partie non conforme au protocole HW

MONTÉNÉGRE	
Statut de conformité selon le projet de lignes directrices	
Instrument	Test
Convention de Barcelone	INCERTAIN À POSITIF (JURIDIQUE / POLITIQUE) ET À NÉGATIF (MISE EN ŒUVRE / EXÉCUTION)
Protocole "immersions"	N'EST PAS APPLICABLE
Protocole « situations critiques »	INCERTAIN À NÉGATIF
Protocole « tellurique »	INCERTAIN À NÉGATIF
Protocole ASP/DB	INCERTAIN À NÉGATIF
Protocole « offshore »	N'EST PAS APPLICABLE
Protocole HW	INCERTAIN À NÉGATIF